



Chauché, le COVID-19, le confinement du 15 mars au 10 mai 2020.

Cette période passée (le confinement) restera dans notre histoire comme quelque chose d'inédit, quelque chose d'inimaginable quelques années auparavant : pour la première fois dans l'histoire du monde industriel, la santé des personnes passe avant la santé économique ! Cela n'avait pas été le cas lors des précédentes épidémies soit par ignorance, soit par sous-évaluation de l'ampleur à venir de celle-ci.

Le confinement est derrière nous. Nous devons rester vigilants et prendre les dispositions nécessaires pour que le « déconfinement » se passe pour le mieux. Dans le cas contraire, un second confinement alourdirait la « facture » pour les personnes en difficulté et les générations suivantes, nos enfants.

L'activité économique.

Pendant cette parenthèse, la vie a continué à Chauché, ralentie. Certains secteurs ont été maintenus quasi normalement : La Roseraie, Perce-Neige, La Boulangerie, Vival, la pharmacie, la mairie pour certains services, l'état civil par exemple. D'autres ont dû fermer et cette absence d'activité va peser lourd dans la poursuite de l'entreprise et pour certaines leur survie peut être en jeu.

Nous ne devons pas oublier ceux qui ont continué à nous servir, ceux qui ont dû baisser le rideau et certains qui n'ont pas encore pu le relever. Ils ont, ils auront besoin de nous pour maintenir leur activité, essentielle pour le dynamisme de notre bourg, de notre commune.

Nos aînés.

La Roseraie n'a pas eu à déplorer de décès lié au COVID-19. Une organisation a été mise en place pour protéger les résidents, parfois les isoler dans leur chambre au plus fort de la crise, quand un des membres de la communauté était suspecté d'être porteur du virus. Des dispositions ont été prises en prévision d'un éventuel résident atteint par le coronavirus (isolement de la personne dans la salle du Foyer Soleil). Nos parents et grands-parents vivent une période très difficile. L'absence des visites des proches enlève le goût, le sel de la vie.

Dès le début du confinement, les quelques personnes vulnérables (âgées sans famille proche) de la commune ont été identifiées, contactées afin de prendre de leurs nouvelles et les inciter à appeler la mairie en cas de besoin. Elles ont été ensuite régulièrement appelées afin d'évaluer leur situation.

La mairie.

En ce qui concerne les agents communaux, dès le 16 mars, le service administratif s'est organisé pour être pour moitié, présents physiquement à la mairie sans que celle-ci soit ouverte, mais accessible sur rendez-vous afin de gérer les urgences, et pour moitié en télétravail chez elles. Pour les personnels techniques après 2,5 semaines sans activité, mais avec une disponibilité en cas de besoin, une reprise progressive s'est amorcée. Depuis le 4 mai, tous ont repris en décalant les horaires d'embauche et de débauche pour éviter au maximum les croisements dans l'atelier. Dans tous les services, les moyens (gel hydro alcoolique, masques, gants, ...) sont mis à la disposition de chacun afin de respecter les gestes barrières.

Scolaire et périscolaire.

L'accueil des enfants des personnels soignants et médicaux sociaux a nécessité la mise en place d'une organisation avec le centre périscolaire des Brouzils à l'occasion de la période des vacances scolaires. Le nombre global d'enfants accueillis (moins de 10) a permis cette mutualisation, ce qui a simplifié le fonctionnement des deux structures : un seul centre ouvert au lieu de deux.

L'école a repris le 12 mai avec un effectif réduit d'une soixantaine d'enfants en 2 groupes par semaine (sur environ 240) : 7 enfants par classe en maternelles et 10 en élémentaires. Les enseignants ont mis en place des moyens pour protéger les uns et les autres, mais la tâche est difficile, spontanément les enfants veulent jouer, être ensemble.

En même temps, le restaurant scolaire a réouvert, accueillant jusqu'à une cinquantaine d'enfants pour chacun des deux services. Là aussi, les règles de distanciation ont été mises en place avec une gestion des enfants plus aisée (ils sont assis) que sur la cour d'école.

Nos bénévoles des masques.

Un groupe d'une quarantaine de couturières bénévoles a bien voulu accompagner la municipalité pour confectionner plus de 2000 masques à destination des habitants de Chauché. Cette affaire, initiée mercredi 22 avril suite à l'interrogation d'une Chauchéenne informée de la confection de masques sur Les Brouzils, fut rondement menée. Les composants furent commandés le 27 avril (1954€), réceptionnés le 28. La découpe s'est déroulée entre le 29 avril et le 4 mai grâce à 2 couturières travaillant chez CWF, entreprise de confection aux Herbiers. Avec l'autorisation de leur hiérarchie, elles ont pu utiliser une machine de découpe numérique (6240 morceaux de tissus de 20 cm X 20 cm) permettant un gain de temps très important. Nos couturières se sont mises à l'ouvrage (de 20 masques à plus de 180 par couturière) et le 6 mai la majorité des masques était réalisée. Puis la distribution se fit le week-end du 8 mai avec la participation des conseillers de la nouvelle équipe accompagnés par des bénévoles. Ce fut l'occasion de distribuer en même temps les premiers masques financés par le Département et la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts. Un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé à cette action désintéressée.

Après cette période inquiétante, l'avenir proche semble plus avenant grâce à notre comportement pendant le confinement et le déconfinement.

Le virus circule encore, restons vigilants et continuons à respecter les gestes barrières.

Je vous souhaite un bel été en famille, entre amis. Prenez soin de vous et des autres.

« Une vie est une œuvre d'art. Il n'y a pas de plus beau poème que de vivre pleinement. Echouer même est enviable, pour avoir tenté ». Georges Clémenceau

Christian MERLET,
Maire

Réunion de Conseil Municipal du 28 Février 2020

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, CAUNEAU Hubert, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie qui est arrivée pour le point n°3, GUILBAUD Hervé, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : BOURASSEAU Isabelle qui a donné pouvoir à BARON Myriam, DA CRUZ Eric qui a donné pouvoir à MERLET Christian, HUCTEAU Amélie qui a donné pouvoir à GABORIEAU Stéphanie, JAUNET Jean-Yves qui a donné pouvoir à BONNAUD Alain.

ABSENT : POTIER Richard

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BIOTEAU Marina

Subventions 2020

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au titre de l'année 2020 les subventions suivantes :

Associations Communales	Montant voté		
CHAUCHE VTT	500 €	AU PLAISIR DE LIRE	1 000 €
BCCF VENDEE	1 300 €	APEL ECOLE ST CHRISTOPHE	700 €
US CHAUCHE TENNIS DE TABLE	800 €	UCAC	1 000 €
US FOOTBALL	1 400 €	Solidarité Paysans	50 €
Chauché Chess Club	400 €	REEL	939 €
Ballades musicales	300 €	Société de chasse ST HUBERT (2)	2 400 €
K.den'S	300 €	Chauché Alzheimer	200 €
COMITE DES FETES (1)	700 €	CHAUCH TES AILES (4)	500 €
		Familles Rurales Service Culturel	1 000 €
		Comité des Fêtes CHAUCHE 2020 (3)	3 500 €

(1) Cette subvention est octroyée pour l'organisation de « Chauché fait son show » (Fête de l'été). Elle ne sera versée que si la manifestation a lieu et après cette dernière.

(2) La subvention ne sera versée que sur présentation des factures correspondant aux fournitures nécessaires à l'amélioration du local, rue de la Petite Maine

(3) Fête 11 Juillet 2020 - Participation financière de la Commune : Le comité des fêtes a établi un budget prévisionnel qui prévoit une participation financière de la Commune de l'ordre de 3 500 €. Comme en 2015, le Conseil Municipal a donné un accord de principe sur ce montant qui sera un maximum, et décidé de le prévoir au Budget 2020. Le montant définitif à verser sera fixé par une délibération après présentation des résultats.

(4) Cette participation ne sera versée qu'en 2021 et est conditionnée à la participation à l'action humanitaire prévue en 2021.

☐ École St Christophe : Participation Communale 2020 (Forfait contrat d'association) - Entrées piscine

Après analyse des éléments chiffrés présentés, le Conseil Municipal décide d'attribuer **140 010 €**, forfait pour l'école privée St Christophe de Chauché, sous contrat d'association. Il s'élèvera pour l'année 2020 à 590 € (559 € en 2019) par élève inscrit au 1er janvier 2020 (classes maternelles + élèves non domiciliés à Chauché compris). 239 élèves ont été comptabilisés au 1/1/2020.

☞ De plus, une subvention spécifique de 2 500 € pour l'année scolaire 2019-2020 est accordée à l'OGEC St Christophe pour financer les entrées à la piscine (classes CP, CE1 et CE 2).

☐ Familles Rurales : Participation Communale 2020 pour le Centre d'accueil et de loisirs, le Transport Scolaire et l'accueil Jeunes

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 80 000 €(+7000€ provisionnés en attendant des éléments de l'association) au Centre d'accueil et de loisirs, 3 500 € au Transport Scolaire et 2 850 € à l'Accueil Jeunes.

☐ École Privée Pierre MONNEREAU de Saint André-Goule d'Oie : Participation année scolaire 2019-2020

Compte tenu de l'obligation scolaire à 3 ans depuis la rentrée 2019, la Commune de Chauché versera le montant de 13 603.44 € demandé par la Commune de St André Goule d'Oie pour les 24 élèves de Chauché scolarisés à l'école privée de St André Goule d'Oie.

☐ École Privée Notre Dame Les Essarts : Demande de participation pour deux élèves en ULIS Ecole Année 2019-2020

Une participation de 1180 €, correspondant au forfait décidé pour l'école de Chauché, sera versée à l'OGEC de l'école privée Notre Dame de la Commune d'Essarts en Bocage.

☐ École Privée Saint Michel - St Fulgent : Participation année scolaire 2019-2020

Une participation de 1180 €, correspondant au forfait décidé pour l'école de Chauché, sera versée à la Commune de St Fulgent pour deux élèves présents à l'école privée Saint Michel à ST FULGENT.

☐ Budget Salle Arc-en-Ciel

Afin d'équilibrer le budget de la salle Arc en Ciel pour l'année 2019, le Budget Général a versé la somme de 26 586,09 €.

☐ Budget Commerces Place des Jardins

	Compte Administratif 2019		Budget Primitif 2020	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	10 109.18 €	69 881.20 €	23 841.28 €	51 700.43 €
Recettes	23 200.89 €	30 530.77 €	23 841.28 €	51 700.43 €
Résultat 2019	+ 13 091.71 €	- 39 350.43 €		
Restes à réaliser 2019 :				
Recettes		30 000.00 €		

Les opérations d'investissement sont maintenant clôturées, à l'exception de l'aide FEADER LEADER (Fonds européens) de 30 000 € qui devrait être versée prochainement. Grâce à l'apport initial du Budget Général pour financer l'investissement et les subventions obtenues, les loyers permettent de couvrir l'annuité de l'emprunt réalisé et les charges courantes.

BOUTIQUE DE FLEURS - COMMUNIQUÉ

*M. PARTHENAY, gérant de « L'Atelier de Ludo », nous a fait parvenir un courrier en date du 21 février 2020 où il nous annonce sa volonté de quitter notre commune. Nous le regrettons vivement car il est un élément **important** de la vie du centre bourg de notre cité (L'activité des uns conforte l'activité des autres).*

M. PARTHENAY a installé son commerce de fleurs en avril 2011 dans des locaux que la commune louait pour de l'habitat (6100€ de rapport annuel). Malgré la présence dans les communes voisines de commerces identiques, la municipalité a fait le pari d'engager plus de 27 000€ dans des travaux et ainsi lui mettre le pied à l'étrier pour démarrer son activité. Un loyer mensuel de 325€ (moyenne de 2011 à 2017) était demandé pour une surface de 105 m2 (53 m2 surface de vente, le reste pour le stockage). Pour le bonheur de tous, l'activité de M. PARTHENAY s'est accrue (boutique à Chavagnes-en-Paillers), est devenue « florissante ».

A l'occasion du projet de construction de la boulangerie, M. PARTHENAY a demandé une extension de son commerce pour le développer. Comprenant son besoin et pour donner une meilleure visibilité à celui-ci, la municipalité

a accédé à sa demande et créé une extension de 28 m² de surface de vente (qui passe à 71m²) plus 5 m² de stockage sous les halles pour un coût de travaux de 50 262 €, subventions déduites. Cette augmentation de surface s'est accompagnée d'une hausse du loyer au 1er septembre 2017 qui est passé à 550€ HT, montant défini en accord avec M. PARTHENAY et son comptable. Préalablement, l'acquisition du bâtiment avait été évoquée en lieu et place des loyers, M. PARTHENAY n'avait pas donné suite à cette proposition. Toujours pour encourager son commerce, des facilités lui ont été accordées par l'exposition de ses produits sur le domaine public (sous les halles et devant son entrée sur le trottoir).

Nous déplorons son départ, mais c'est son choix et son droit. Nous allons dès à présent prendre les dispositions pour faire savoir la disponibilité de ce local commercial à partir du 1er septembre 2020.

Christian MERLET, Maire.

☐ Budget Lotissement « le Hameau des Prés »

Pour financer les travaux, phase provisoire, de la 1^{ère} Tranche (22 lots), un emprunt de 525 000 € a été réalisé en 2018. Le remboursement de cet emprunt d'une durée de 5 ans se fera en fonction de la vente des lots des deux tranches et des travaux de voirie définitive.

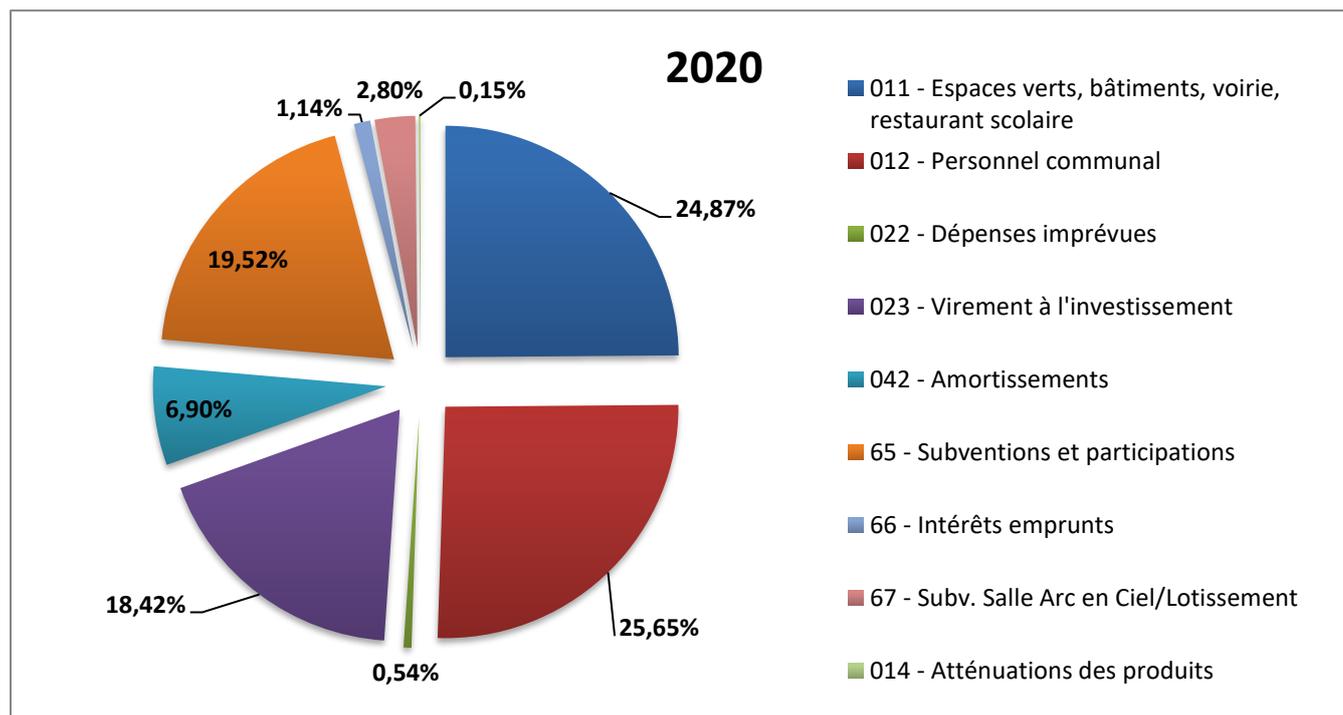
A ce jour, 4 lots ont été vendus, 6 sont réservés et 2 ont une option posée. Les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche seront engagés si le rythme de commercialisation se poursuit.

☐ Budget Général : Compte de Gestion 2019, Compte Administratif 2019, Affectation du résultat 2019, Budget Primitif 2020

Les résultats de l'année 2019 dégagent un excédent de 394 823.24 € pour la section Fonctionnement et 1 083 723.15€ pour la section Investissement. Le résultat du Fonctionnement sera affecté pour 200 000 € à la section d'Investissement 2020 et 194 823.24 € reportés en Section de Fonctionnement.

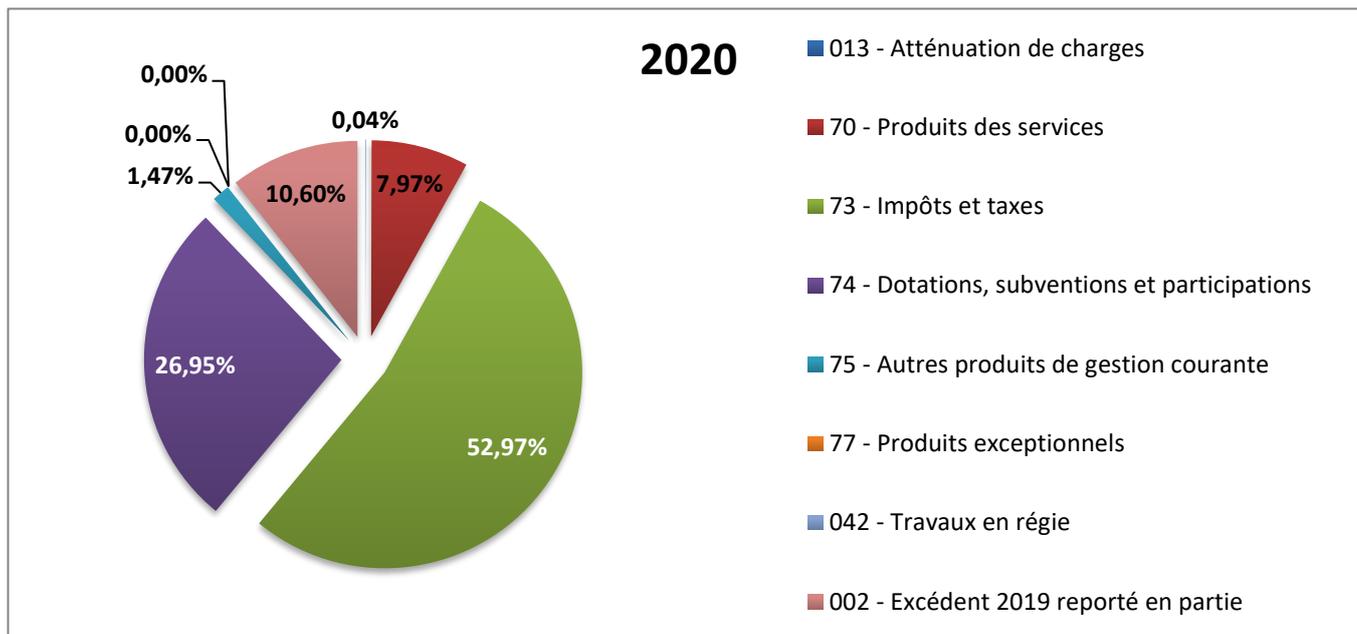
Budget Fonctionnement DÉPENSES

		Prévisions 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020	%2019/2020
011	Espaces verts, bâtiments, voirie, restaurant scolaire	455 065.00	375 545.37	457 385.00	+0.51 %
012	Personnel communal	476 320.00	461 207.88	471 550.00	-1.00 %
022	Dépenses imprévues	10 000.00	0	10 000.00	0
023	Virement à l'investissement	200 038.00	0	338 773.24	+69.35 %
042	Amortissements	121 000.00	272 740.79	126 850.00	+4.83 %
65	Subventions et participations	349 400.00	347 721.14	358 950.00	+2.73 %
66	Intérêts emprunts	24 000.00	23 462.01	21 000.00	-12.50 %
67	Subv. Salle Arc en Ciel / Lotissement	62 199.35	53 645.44	51 535.00	-17.15 %
014	Atténuations des produits	2 700.00	2 235.00	2 700.00	+8.00 %
	TOTAL	1 700 722.35	1 536 557.63	1 838 743.24	+8.12 %



Budget Fonctionnement RECETTES

		Prévisions 2019	Réalisé 2019	Prévisions 2020	%2019/2020
013	Atténuation de charges (Remb.Frais de personnel)	700.00	8 534.04	800.00	+14.29 %
042	Travaux en régie	10 000.00	6 543.42	0	
70	Produits des services (Restaurant Scolaire)	143 028.00	155 162.13	146 630.00	+2.52 %
73	Impôts et taxes	968 675.00	1 030 121.38	973 905.00	+0.54 %
74	Dotations, subventions et participations	507 260.00	506 055.84	495 585.00	-2.30 %
75	Autres produits de gestion courante (Loyers)	26 000.00	28 755.11	27 000.00	+3.85 %
76	Produits financiers	0	2.13	0	
77	Produits exceptionnels	0	151 145.99	0	
002	Résultat reporté	45 059.35	45 059.35	194 823.24	+
	TOTAL	1 700 722.35	1 931 380.87	1 838 743.24	+8.12 %



Budget Investissement DÉPENSES

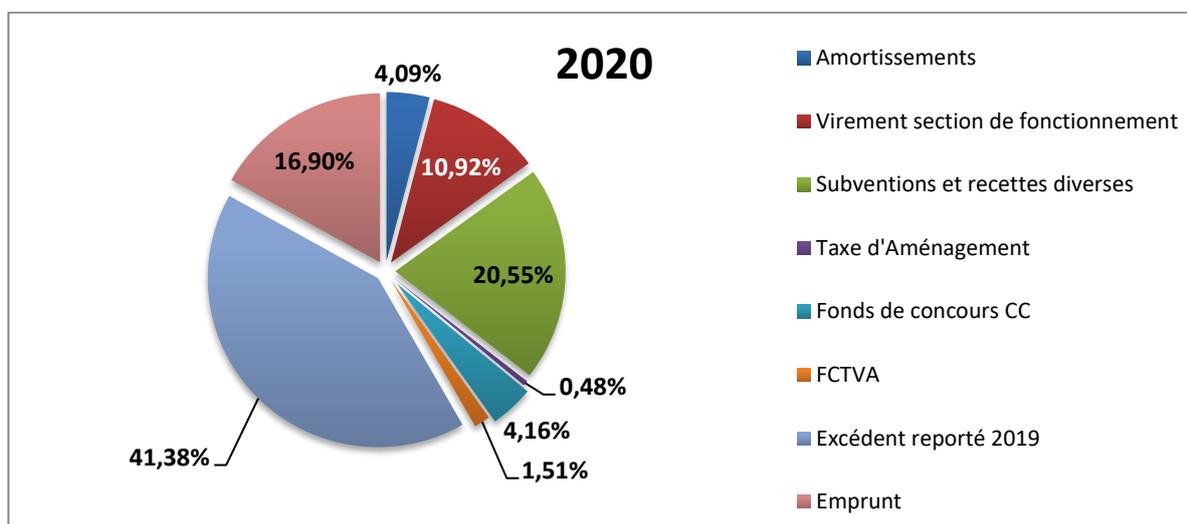
	BP 2019	BP 2020
Acquisition de matériel	47 246.00	75 156.80
Bâtiments	580 166.75	1 710 706.13
Voirie et éclairage public	533 489.89	915 119.88
Réseaux	68 398.00	18 723.74
Environnement/Urbanisme/Acquisitions foncières	278 486.02	273 042.09
Etudes	27 000.00	15 189.60
Remboursement emprunt capital	98 000.00	83 000.00
Divers (dépenses imprévues/cautions)	42 337.47	11 500.00
TOTAL	1 675 124,13	3 102 438.24

Les principaux investissements programmés pour 2020 sont les suivants :

- Aménagement de la Rue du Rocher
- Construction du restaurant scolaire sur le site de la Mairie et à proximité de l'espace de la Petite Maine dédié à l'enfance
- Provision pour réserves foncières (Acquisition via l'EPF Propriétés Rue de la Promenade/Rue des 3 Fontaines Projet Quartier Séniors et secteur dédié aux commerces et services)
- Poursuite des études pour sécuriser l'entrée de Chauché Rue de la Petite Maine et la traversée du village de la Brossette
- Aire de Fruchet : Aménagement pour recréer le passage sur la rivière « La Petite Maine » suite à l'effondrement du pont
- Divers aménagements aux terrains de football
- Atelier communal : mise en place d'un portail électrique
- Travaux sur les voies communales

Budget Investissement RECETTES

	BP 2019	BP 2020
Amortissements	121 000.00	126 850.00
Virement section de fonctionnement	189 983.00	338 773.24
Subventions et recettes diverses	78 569.13	20 527.36
Résultat année N-1 (Section de fonctionnement)	385 281.72	200 000.00
Fonds de concours Communauté de Communes	128 000.00	129 204.00
Taxe d'Aménagement	30 000.00	15 000.00
FCTVA	37 000.00	47 000.00
Subvention Restaurant Scolaire (Etat, Région, Département)		581 407.00
Subvention Rue du Rocher (Région)		35 550.00
Excédent reporté N-1 (Section d'investissement)	654 678.18	1 083 723.15
Vente de biens immobiliers	50 612.10	
Emprunt		524 403.49
TOTAL	1 675 124.13	3 102 438.24



Fiscalité Directe Locale : Fixation des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition 2019 en 2020 et fixé les taux pour 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2020
d'habitation	22.12 %
foncière bâtie	18.80 %
foncière non bâtie	47.74 %

Rue du Rocher : Convention Vendée Numérique

La convention d'occupation temporaire permettant à Vendée Numérique d'implanter une armoire sur la parcelle AB 229 (près du parking de l'Ets FAUCHET), rue du Rocher, dans le cadre du déploiement de la fibre optique a reçu un avis favorable.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 31 Janvier 2020 :

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des parcelles situées rue des Saules, rue de Grasla, rue du Centre, lotissement des Chênes et la Bichonnière.

☐ Marchés HT signés depuis le 31 Janvier 2020 :

31/01/2020	Editions PROST 19 ex. livre « Votre commune »	85.50
04/02/2020	ARQUIS ARNAUD Travaux porte de l'église (scellement du gond)	437.38
07/02/2020	FAUCHET SARL Remplacement chaudière gaz logement bibliothèque	3255.28
07/02/2020	ID ENVIRONNEMENT 10 gabions vides	459.25
07/02/2020	BOIS-EXPO DISTRIBUTION Matériaux bois pour aménagement Centre Bourg	1663.61
11/02/2020	ORANGE QHE – Etude téléphone 1 ^{ère} tranche	1401.00
13/02/2020	GARAGE CHAUVIN Peugeot Expert – Divers entretien et réparations	1216.93
14/02/2020	VERRIER Fournitures administratives	23.02
14/02/2020	AH TOUT GRAVER Lot de 6 coupes	74.52
18/02/2020	CREASIT	6842.00

	Création site internet et logo	
18/02/2020	CREASIT Maintenance et frais de fonctionnement site internet	719.00
19/02/2020	TOURBIERES DE France Terreau 2020	476.28
20/02/2020	VERVER EXPORT Bulbes été 2020	177.50
20/02/2020	BHS Engrais terrain de foot – green gazon	3779.16
20/02/2020	BHS Gazon cimetière + fournitures EV	1354.44
20/02/2020	EDP Cavalier sachet pied de mur	139.47
21/02/2020	ADG Environnement Curage fossé pour l'année 2020	3552.00
21/02/2020	LACROIX Signalétique numéro de maison	1478.05
25/02/2020	GARAGE CHAUVIN Remplacement 2 pneus + équilibrage Peugeot Expert	240.00

Réunion de Conseil Municipal du 26 Mai 2020

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, CAILLON Elise, DUHAIL Guillaume, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GOUDEAU Céline, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LOUINEAU Michel, LUCAS Martine, MERLET Christian, MIGNET Thierry, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore, RICHARD Marie-Laure, WALLRICH Franck.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BONNAUD Alain

☐ **Élection du Maire**

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, M. Christian MERLET est élu Maire, au 1^o tour, par 17 voix et 2 bulletins blancs.

☐ **Fixation du nombre de postes d'adjoints**

En application des articles L. 2111-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 5.

☐ **Élection des adjoints**

La liste des candidats à l'élection des adjoints : Chauché, son bourg, ses villages, ensemble continuons a été déposée et a obtenu, après vote à bulletins secrets, 19 voix. Sont élus :

Mme BARON Myriam	1 ^{ère} adjointe
M. BONNAUD Alain	2 ^{ème} adjoint
Mme RICHARD Marie-Laure	3 ^{ème} adjointe
M. WALLRICH Franck	4 ^{ème} adjoint
Mme LUCAS Martine	5 ^{ème} adjointe

☐ **Délégation du Conseil Municipal au Maire de certaines de ses attributions**

M. le Maire est chargé par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

5°- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

6°- de passer les contrats d'assurance ;

7°- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

10° - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° - de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

15° - d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Cette délégation est consentie sous les conditions suivantes :

- Il pourra à tout moment y être mis fin par délibération du Conseil Municipal ;
- Elle ne pourra être exercée par le Maire à l'égard des immeubles dont celui-ci serait propriétaire ou aurait pris ou reçu soit ouvertement, soit par interposition de personnes, quelque intérêt que ce soit ;
- Le Maire devra rendre compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal, des opérations qu'il aura conclues ou refusées en exécution de ladite délégation

16° - d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau, lorsque ces actions concernent :

1° les décisions prises par lui par délégation du conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération ;

2° les décisions prises par lui pour l'exécution des délibérations du conseil municipal ;

3° les décisions prises par lui en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause ;

17° - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 2 000 € HT et sous réserve que les frais ne soient pas pris en charge par l'assurance et qu'ils ne dépassent pas la valeur du véhicule.

26° - de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

27° - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux lorsque les crédits pour réaliser ces opérations ont été inscrits au Budget ;

En cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par le premier adjoint.

☐ Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

À compter du 27 Mai 2020 le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints a été fixé, dans la limite de l'enveloppe budgétaire, après vote à bulletins secrets, aux taux suivants de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027

Maire : 51.60%, soit 2006.93 € brut/mois

1^{er} adjoint : 24.43 % soit 950.18 € brut/mois

2^{ème} adjoint : 19.80 % soit 770.10 € brut/mois

3^{ème} adjoint au 5^{ème} adjoint : 16.10 % soit 626.19 € brut/mois

☒ M. MIGNET s'est interrogé sur le budget 2020 prévu et donc inférieur à l'enveloppe proposée par M. le Maire. Ce dernier a indiqué qu'une décision modificative sera nécessaire et que cette augmentation sera financée par des dépenses prévues qui ne seront pas réalisées.

☒ Mme FROUIN a interrogé M. le Maire pour comprendre les répartitions proposées. M. le Maire a indiqué :

1/ Il a fait le choix de toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 Décembre 2019.

2/ Mme BARON 1^{ère} adjointe sera amenée à le remplacer en son absence, la gestion du restaurant scolaire est très importante. De plus, elle va s'occuper du CMJ en l'absence de conseiller délégué et est élu communautaire.

3/ M. BONNAUD, 2^{ème} adjoint, est élu communautaire et s'occupera des bâtiments et donc du projet de construction du restaurant scolaire lancé lors du précédent mandat, ainsi que du quartier séniors.

Par ailleurs, M. le Maire demande aux adjoints d'être présents une ½ journée par semaine en Mairie.

☐ Charte de l'élu local

M. le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Locales (C.G.C.T.).

Fixation des jours et heures des Conseils Municipaux : Après vote à bulletins secrets (14 pour Lundi, 4 pour Vendredi et 1 bulletin blanc), il a été décidé que le Conseil Municipal se réunira le dernier Lundi du mois et à 20h.

**Prochaine séance du
Conseil Municipal :
Lundi 15 Juin 2020 à 20h00, Salle Arc-en-Ciel**



Suez Eau France

(Gestion du service assainissement)

11, Rue des Forêts – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY
☎ 02.28.15.31.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Seulement sur

RDV : ☎ 02.28.85.76.00.
au centre médico-social

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ
Le Jeudi une semaine sur deux

De 8h45 à 12h30 :

au centre périscolaire « Les Scoubidoues » -

UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au

☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

Annulation le matin même : ☎ 07.87.71.97.48

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203

☎ 02.51.41.83.09. –

mairie@chauche.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h -14h à 18h

Mardi et Vendredi : 14h à 18h

Mercredi et Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir

d'une carte qui est à demander à la

Communauté de Communes du Pays de

St Fulgent-les Essarts

2, Rue Jules Verne - ST FULGENT

☎ 02.51.43.81.61.

ADMR

Comité de secteur du Pays
de ST FULGENT - LES ESSARTS
18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT
FULGENT

☎ : 02.52.61.47.46.

Mail : paysdestfulgent@admr85.org

Accueil téléphonique du lundi au

vendredi de 8h30 à 17h30 et

accueil physique du lundi au vendredi de

8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83



CIVISME.

Depuis le début de l'année 2020, la commune de Chauché subit de nombreuses incivilités qui gâchent la vie des citoyens qui les subissent, mais aussi le cadre dans lequel nous vivons.

Ces nuisances sont multiples : sonores (musique en centre bourg tard le soir), aboiements... ; bris de vitres des abris bus et de voitures ; dépôts de déchets au pied des sites de dépôt volontaire mais aussi dans les fossés le long des routes, déjections canines...

Nous sommes tous à le déplorer, mais nous avons tous un rôle à jouer en interpellant les malveillants, irrespectueux envers les autres. Chacun est légitime à faire remarquer à ces individus la gêne qu'ils occasionnent aux habitants. Les conséquences de ces dégradations n'ont qu'un seul financeur : la collectivité, c'est-à-dire vous, nous.

Nous pouvons améliorer le cadre de vie de notre commune en agissant, en notant de la manière la plus précise possible les informations (nom, prénom, immatriculation de véhicules, ... toute information est la bienvenue pour appréhender les situations) concernant ces personnes afin de faire intervenir l'autorité compétente (mairie, gendarmerie) et faire cesser ces nuisances. Les gendarmes sont informés systématiquement des diverses infractions et patrouillent régulièrement, mais votre participation est très importante.

Notre cité gardera ce côté avenant, où il fait bon vivre, si nous agissons pour préserver cet environnement. Je compte sur vous.

Christian MERLET, Maire

A partir du 1^{er} Juillet 2020 : Location 1, rue de la Petite Maine

- 1 cuisine avec séjour
- 2 chambres
- WC – Salle de bain
- **Prix du loyer : 341.68 €**



Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie.

MESSAGES D'ORGANISMES

ADMR

ADMR
pour tous,
toute la vie,
partout

“L'ADMR recrute des aides à domicile et des aides-soignants sur l'ensemble du département”

Saison d'été 2020

Nos offres d'emploi,
candidatures spontanées...

www.admr85.org
jepostule@admr85.org

ENTRETIEN DE LA MAISON
ENFANCE ET PARENTALITÉ
SERVICES ET SOINS DES SENIORS
ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE ST FULGENT-LES ESSARTS

Assainissement

ST-FULGENT LES ESSARTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
les bons conseils

NE PAS JETER N'IMPORTE QUOI

Ne doivent en aucun cas être déversés dans le réseau assainissement :

- Huile de vidange
Huile de friteuse
Peinture et acide
À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE
- Produits pharmaceutiques
À RETOURNER EN PHARMACIE
- Lingettes
Serpillères
À JETER AUX ORDURES MÉNAGÈRES

1 ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS

DOMAINE PRIVÉ : entretien à la charge de l'utilisateur
Conseil : vérifiez vos regards et collecteurs une fois par an !

DOMAINE PUBLIC : entretien à la charge de la collectivité

2 NE PAS RACCORDER AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Gouttières, drains, piscines, trop plein de puits, bassin, siphon de cuis, vide-cave

Limite de propriété

3 NOUVEAUX RACCORDEMENTS

OBLIGATION DE CONTRÔLE

Avant le remblaiement des tranchées, l'utilisateur informera le service assainissement de la Communauté de communes afin de vérifier le bon raccordement de l'ensemble des eaux usées.

4

Pour toutes questions, besoins ou remarques sur votre branchement d'assainissement collectif, merci de contacter le service assainissement collectif de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts.

Regard de visite en terrain privé
Boîte de branchement en partie public
DOMAINE PRIVÉ
DOMAINE PUBLIC
EAUX USÉES
EAUX PLUVIALES

Télécharger la demande de branchement et/ou de contrôle sur www.ccfulgent-essarts.fr

Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts
• 2 rue Jules Verne - 85250 SAINT-FULGENT •
• 02 51 43 81 61 • assainissement@ccfulgent-essarts.fr •
• www.ccfulgent-essarts.fr •

ST-FULGENT LES ESSARTS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Social

	<p>ÉVOLUTION DE LA JUSTICE VERS UN MONDE APAISÉ</p> <p>La conciliation est un mode de règlement amiable de certains litiges, dits litiges de la vie quotidienne.</p> <p>Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.</p> <p>C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite.</p> <p>Si elle aboutit, elle donne lieu à un constat d'accord total ou partiel qui peut être homologué par le juge pour lui donner force exécutoire.</p> <p>Les litiges concernés et champs d'action :</p> <ul style="list-style-type: none">• relations entre bailleurs et locataires• problèmes de copropriété• litiges de la consommation• litiges entre les personnes• litiges entre commerçants• litiges et troubles du voisinage <p>Permanences à la Communauté de communes le 2ème mercredi de chaque mois de 14h00 à 17h30 sur rendez-vous.</p> <p>Contact : 02 51 43 81 61</p>
	<p>DES DOMAINES D'INTERVENTION PLURIELS</p> <p>Les CIDFF interviennent dans les domaines de :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'accès au droit,• la lutte contre les violences sexistes,• l'emploi et création d'activité,• la vie familiale et la parentalité,• la santé, l'éducation et la citoyenneté. <p>L'équipe pluridisciplinaire est composée de juristes, de conseillères à l'emploi à la formation professionnelle et à la création d'entreprise, de conseillères conjugales et familiales, de travailleurs sociaux et de psychologues.</p> <p>Permanences à la Communauté de communes un jeudi par mois de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous.</p> <p>Contact : 02 51 08 84 84</p> <p>Plus d'infos ici</p>

MESSAGES D'ASSOCIATIONS

CHAUCHÉ CHESS CLUB



Du 15 au 17 février avait lieu le championnat régional d'échecs des Pays de la Loire à la Ferté-Bernard dans la Sarthe. Grâce à leurs bonnes performances lors du championnat départemental de Vendée (organisé à Chauché les 30 novembre et 1^{er} décembre 2019), quatre jeunes joueurs du Chauché Chess Club étaient qualifiés pour la compétition : David Archambaud et Louis Guery (catégorie U14 garçons), Clémence Archambaud (U14 filles) et Eléa Boissière (U12 filles).

Opposés aux meilleurs jeunes de toute la région Pays de la Loire, ils ont porté haut les couleurs du club pendant les trois jours de la compétition et ont bataillé avec ardeur sur les échiquiers.

Bravo à tous les quatre et particulièrement à Eléa Boissière qui s'est distinguée en obtenant une qualification pour le championnat de France des jeunes 2020 qui aura lieu à Agen dans le Lot-et-Garonne du 26 avril au 3 mai.



COMITÉ DES FETES

Compte tenu de la crise sanitaire, la fête prévue le 11 Juillet 2020 est annulée.

Distribution du prochain bulletin en Juillet 2020. Les articles sont à déposer en mairie ou à transmettre par mail avant le 27 Juin 2020